

*Questions orales***LA COMMISSION CANADIENNE DU BLÉ****L'EXPORTATION DE BLÉ PAR LE PORT DE CHURCHILL**

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État pour les céréales. Il sait certainement qu'en date d'aujourd'hui, le 18 août, le port de Churchill, qui constitue un élément très important du réseau canadien d'acheminement du grain, n'avait encore été chargé d'aucune expédition. La Commission du blé a annoncé aujourd'hui qu'elle allait rationner les exportations de céréales.

Compte tenu du fait que le programme de rationnement devrait tenir compte de l'expédition habituelle de 3 p. 100 des céréales par le port de Churchill, le ministre est-il disposé à veiller à ce que ce port ait sa juste part pour pouvoir continuer à utiliser les installations et pour ne pas compromettre son avenir, faute d'expéditions cette année?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, à propos du rationnement, je signale que la production de cette année risque d'être inférieure de 40 p. 100 au moins, voire davantage, à celle de l'année précédente, ce qui signifie que la Commission ne va pas chercher de nouveaux clients comme elle pourrait le faire si elle avait plus de blé à exporter.

Parlons du port de Churchill, qui est un port important. Il s'agit d'un des quatre points d'exportation du pays. Jusqu'à présent, la Commission canadienne du blé n'a pas pu trouver, dans le cadre de ses attributions, un client disposé à acheter des céréales acheminées par le port de Churchill.

Je signale au député, puisqu'il a déjà été responsable de la Commission canadienne du blé, que celle-ci est chargée de commercialiser les grains dans le meilleur intérêt des agriculteurs de l'Ouest. Lorsque ce sera le cas, je garantis au député que nous commercialiserons tout le grain pour lequel nous pouvons trouver un client disposé à passer par le port de Churchill. C'est dans l'intérêt des céréaliers de l'Ouest.

L'ENGAGEMENT PRIS PAR LA COMMISSION DU BLÉ

L'hon. Lloyd Axworthy (Winnipeg—Fort Garry): Monsieur le Président, je rappelle au ministre que, aux termes de l'accord de 1984 sur le développement du port de Churchill, la Commission canadienne du blé s'était engagée à prendre les mesures nécessaires pour que le volume des expéditions au port de Churchill se maintienne et même s'accroisse. A mon sens, l'absence totale d'expéditions ne reflète pas cet engagement.

Vu que le ministre a refusé la semaine dernière de comparaître devant le comité de la législature manitobaine chargé d'étudier les expéditions de céréales au port de Churchill, pouvons-nous obtenir du ministre la promesse que lui ou des collègues du Cabinet vont s'entretenir avec les hauts fonctionnaires, les

ministres du gouvernement manitobain et les députés provinciaux pour élaborer un programme visant à utiliser le port de Churchill et à continuer d'y expédier des céréales?

L'hon. Charles Mayer (ministre d'État (Céréales)): Monsieur le Président, la semaine dernière, au Manitoba, j'ai eu des entretiens avec le ministre de la Voirie et avec deux députés du NPD. J'étais à Winnipeg jeudi dernier, mais les députés de l'opposition officielle ont refusé de venir me voir.

D'après le député, en vertu de l'accord de 1984, La Commission du blé doit s'efforcer d'expédier au moins 500 000 tonnes de céréales par an par le port de Churchill. Je suis certain que la Commission fait de son mieux. Le député l'accuse de ne pas respecter son mandat, accusation que je rejette catégoriquement.

D'ailleurs, si un député pense pouvoir prouver que la Commission ne respecte pas son mandat, je vais faire une enquête approfondie. Pour le moment, le député recommande que j'intervienne dans les opérations quotidiennes de la Commission canadienne du blé. Il voudrait que les hommes politiques se mêlent des affaires d'une des sociétés d'État les mieux administrées. Mon mandat ne m'autorise pas à me mêler des affaires courantes de la Commission du blé. Autrement, ce serait de l'ingérence politique et les députés de l'opposition seraient les premiers à s'en plaindre.

* * *

L'IMMIGRATION**L'ADMISSION DES RÉFUGIÉS UKRAINIENS**

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Birds Hill): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Depuis un mois et demi, plus de 200 réfugiés ukrainiens de Pologne attendent à Vienne que le gouvernement canadien les accepte comme réfugiés parrainés. Ils veulent venir au Canada, et la communauté ukrainienne canadienne souhaite vivement qu'ils le puissent. La ministre peut-elle nous dire si elle accédera à leur demande?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, mon personnel et mes fonctionnaires collaborent avec la Société d'aide aux immigrants ukrainiens en faveur ce groupe qui revendique le statut de réfugiés. Nous sommes disposés à examiner toutes les demandes qui nous parviennent. Nous admettrons volontiers les demandeurs que nous pouvons intégrer au contingent de l'année prochaine. Il faut de toutes façons un certain temps pour étudier leur cas. Quant aux autres, s'ils réussissent les examens médicaux et de sécurité, le gouvernement fédéral envisagera de les parrainer conjointement avec la Société d'aide aux immigrants ukrainiens.